

LANGAGES

Bon usage  
et variation  
sociolinguistique  
Perspectives diachroniques  
et traditions nationales

Sous la direction de  
Wendy Ayres-Bennett  
et Magali Sejjido

ENS ÉDITIONS  
2013

## Comment définir le bon usage au Canada français ? Le point de vue des chroniqueurs de langage

WIM REMYSEN

Cet article a pour objectif d'étudier comment les chroniqueurs de langage canadiens-français ont tenté de définir, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le modèle normatif qui devrait selon eux guider les pratiques langagières de leurs compatriotes. Je présenterai plus précisément un certain nombre de résultats d'une étude consacrée à l'imaginaire linguistique des chroniqueurs à propos du français du Canada (Remy- sen 2009a), menée dans le cadre du projet ChroQué.<sup>1</sup> Je tenterai plus précisément d'analyser la place qu'occupe dans le discours des chroniqueurs un type d'emplois particulier, les *emplois canadiens*, la façon dont les chroniqueurs évaluent la conformité de ces emplois au « bon usage » ainsi que les critères (sociolinguistiques, esthé- tiques, etc.) sur lesquels ils s'appuient pour y arriver.

D'entrée de jeu, l'utilisation que je ferai des expressions *canadien* et *canadien- français* demande quelques précisions supplémentaires. Ces appellations sont en effet ambiguës dans la mesure où elles peuvent servir à désigner des communau- tés différentes (voir Blais 1985 ; Louder, Trépanier et Waddell 1999). Dans cet article, elles sont utilisées dans le sens qu'elles prenaient au XIX<sup>e</sup> siècle et pendant une bonne partie du siècle suivant. Elles s'appliquaient alors essentiellement aux franco- phones installés au Québec, dans la vallée laurentienne, ainsi qu'à leurs descendants établis en dehors de la province (en Ontario, par exemple), mais non aux franco- phones acadiens.<sup>2</sup> À partir des années 1960, c'est-à-dire au moment où l'appellation

1 Ce projet (« Chroniques québécoises de langage »), qui a été mis sur pied par Claude Verreault (Uni- versité Laval), poursuit essentiellement deux objectifs, la création d'une base de données textuelles repré- sentatives du genre et l'analyse du rôle que les chroniques ont joué dans la construction de l'imaginaire linguistique des Québécois. Le projet est actuellement sous ma direction.

2 Dans l'étude que j'ai menée (Remy- sen 2009a), je me suis aussi intéressé aux commentaires qui accom- pagnent les emplois du français acadien dans le discours des chroniqueurs canadiens-français. Ceux-ci sont très peu nombreux dans les chroniques que j'ai analysées et je n'en tiendrai pas compte dans l'ana- lyse présentée ici.

québécois s'implantera dans l'usage des francophones du Québec, le sens de l'expression *canadien-français* sera élargi, permettant ainsi de désigner l'ensemble des francophones du Canada, d'est en ouest.

## 1. Le débat sur le bon usage au Canada et la place de la chronique de langage

L'imaginaire linguistique<sup>3</sup> des Canadiens français, c'est-à-dire les rapports complexes (normatifs, identitaires, etc.) que ces derniers entretiennent avec leur langue et avec les usages qu'ils en font, est profondément influencé par un ensemble de discours normatifs institutionnels qui se sont multipliés depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est en effet à ce moment que l'élite canadienne-française a progressivement pris conscience des écarts qui existent entre le français canadien et celui qui est décrit dans les ouvrages de référence publiés en France et que les premiers manuels de bon parler destinés à corriger la langue des Canadiens sont apparus (voir entre autres Bouchard 2002; Gendron 1986). Depuis au moins 150 ans, les Canadiens français ont été habitués à voir ainsi leur langue commentée, décortiquée et analysée, mais surtout corrigée et redressée. L'existence d'un discours plus descriptif, apparu au début du XX<sup>e</sup> siècle (voir Mercier 2000), mais plus présent depuis les années 1960 seulement, n'a jamais empêché le discours normatif et puriste de prospérer, même à l'heure actuelle.

Les conséquences de ce mouvement de correction se font encore sentir de nos jours. En effet, s'il s'est modifié au fil du temps, ce mouvement n'a jamais complètement disparu et il a profondément marqué la façon dont les Canadiens français conçoivent et évaluent leur variété de français depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (voir tableau 1). Traditionnellement habitués à définir leur français à travers la langue qui a cours en France, les Canadiens français ont ainsi développé le réflexe de s'interroger sur l'acceptabilité des emplois qui sont propres à leur langue, généralement appelés *canadianismes*. Plus souvent qu'autrement, ces particularismes sont considérés comme le résultat d'une dégénérescence de la langue, même si leur utilisation s'explique par une dynamique linguistique tout à fait normale et originale par rapport à celle qui a eu cours en France (maintien de certains usages disparus en France et emprunts à l'anglais, certes, mais aussi création de nouveaux emplois). Encore de nos jours, leur évaluation peut poser problème aux professionnels de la langue (traducteurs, réviseurs ou enseignants) qui se sentent parfois pris au dépourvu entre le désir d'utiliser une langue dans laquelle ils se reconnaissent et la volonté de se conformer à un modèle linguistique souvent mal défini et peu perméable aux usages qui sont les leurs.

3 Le terme est d'Anne-Marie Houdebine (voir par exemple Houdebine-Gravaud 2002).

PÉRIODE	CARACTÉRISTIQUES
de 1865 à 1910	apparition de l'insécurité linguistique des Canadiens français et émergence du discours sur la langue au Canada français (essentiellement marqué par la norme prescriptive)
de 1910 à 1950	intensification du débat sur la qualité de la langue et premières tentatives de valorisation du français canadien (idéalisation de la langue rurale, prise en compte des origines françaises des canadianismes)
de 1950 à 1970	période marquée par le désir, chez certains Canadiens français, d'une plus grande autonomie en matière de langue
depuis 1970	ouverture de plus en plus grande à l'endroit de la variété de français qui a cours au Canada, mais pas chez tous les observateurs : la volonté d'aligner l'usage canadien sur l'usage français reste présente dans le discours normatif

Tableau 1 : Évolution de la conscience linguistique des Canadiens français (d'après Bouchard 2002; Gendron 1986)

Plusieurs des discours qui s'inscrivent dans le débat sur la norme au Canada français ont déjà fait l'objet d'études. On peut penser, notamment, aux études consacrées aux manuels de correction ou encore à celles qui portent sur les dictionnaires de difficultés ou sur les dictionnaires décrivant le français du Canada (voir par exemple Cormier et Boulanger 2008, Mercier 1996, Prévost 1996b, Saint-Yves 2002). Certains discours, en revanche, restent encore à explorer. Parmi ceux-ci, on peut signaler les nombreuses chroniques de langage qui ont été publiées depuis 1865. Le genre particulier dont relèvent ces textes a connu un grand succès au Canada français, où de très nombreux journaux et hebdomadaires ont publié une chronique de langage au cours de leur existence. L'ampleur qu'y ont connue ces textes montre qu'il s'agit d'un phénomène sociolinguistique important. En effet, l'intérêt du public pour ces rubriques est significatif des rapports complexes que les Canadiens entretiennent avec leur langue et également symptomatique de l'insécurité linguistique de certains d'entre eux.

À leur façon, les chroniques de langage poursuivent une pratique normative séculaire, la remarque sur la langue française. Instaurée par Vaugelas en 1647, cette tradition normative a pesé et pèse encore lourd sur l'imaginaire linguistique collectif des francophones, souvent préoccupés à outrance par la « bonne » façon d'utiliser la langue et « affecté[s] d'une hypertrophie de la glande grammaticale » (Klinkenberg 2000, p. 21). Or, comme l'ont fait observer à juste titre Ayres-Bennett (1991, p. 12-13; 2004a, p. 28) et Schwarze (1977, p. 9 et suiv.), les deux genres métalinguistiques, la chronique et la remarque, ont en commun un certain nombre de caractéristiques, qu'il s'agisse de leur contenu, de leur forme ou des rapports que les chroniqueurs et les remarqueurs entretiennent avec leurs lecteurs :

1. Les chroniqueurs et les remarqueurs font des observations ponctuelles à propos de faits de langue qui ne sont généralement pas entérinés par la norme codifiée,

comme des néologismes, des archaïsmes, des emprunts ou tout autre emploi qui n'a pas reçu l'aval des lexicographes et des grammairiens. Parmi les faits de langue commentés, on trouve essentiellement des faits lexicaux, mais les faits grammaticaux ou les faits de prononciation ne sont pas entièrement laissés pour compte.

2. L'ordre dans lequel ces observations sont présentées est peu systématique et ne répond à aucune structure logique. Dans le cas des chroniqueurs, cela leur permet de répondre à des questions d'actualité, comme l'apparition d'un terme technique ou d'un terme récemment mis à la mode. La longueur des observations est par ailleurs très variable, allant de quelques lignes à plusieurs paragraphes, voire quelques pages.

3. Compte tenu de leur caractère instructif et pédagogique, les chroniques et les remarques ne relèvent pas d'un discours spécialisé, mais constituent plutôt un discours didactique et un discours de vulgarisation. Dans la mesure où les propos des chroniqueurs et remarqueurs sont destinés à un public relativement large, le langage utilisé est volontairement simple et évite des termes trop techniques.

À l'instar des remarques, les chroniques de langage participent directement à l'élaboration de la norme qui a cours au sein d'un groupe donné. En effet, ces discours contribuent à n'en pas douter à la standardisation de la langue, c'est-à-dire à la suppression des éléments variables dans les usages des locuteurs (voir Milroy et Milroy 1999), et à sa codification. En d'autres termes, les chroniques constituent un témoin privilégié de la réflexion sur le bon usage au sein de la communauté à laquelle elles sont destinées et c'est dans ce sens-là qu'il faut les analyser. Pour ce qui est de la réflexion normative au Canada français, le discours des chroniqueurs est particulièrement intéressant dans la mesure où il illustre bien la tension qui existe entre la *norme implicite* (celle qu'on peut dégager à partir des usages réels des locuteurs) et la *norme explicite* (celle qui est véhiculée dans les principaux ouvrages de référence, le plus souvent conçus en France).

## 2. Corpus et méthode d'analyse

Le nombre de chroniques parues dans la presse canadienne-française étant relativement élevé (voir Clas 1975-1976), il a fallu procéder à une sélection afin de constituer un corpus représentatif du genre. Dans le cadre de cette analyse, j'ai formé un corpus à partir de la base de données ChroQué, qui comprend à l'heure actuelle une soixantaine de chroniques.<sup>4</sup> J'ai retenu plus précisément 31 chroniques aux fins de l'analyse, toutes publiées entre 1865 et 1996 et écrites par 24 chroniqueurs différents (voir le corpus à la fin de l'article), ce qui correspond à 4241 articles.

4 En août 2013, la base ChroQué était composée de 61 chroniques. Les textes étudiés dans cet article correspondent à environ la moitié de ce corpus. Toutes les chroniques faisant partie de la base peuvent être consultées sur le web à l'adresse suivante : <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/>.

L'étalement dans le temps et la variété des auteurs étudiés ont permis de rendre compte de toute la diversité des points de vue exprimés dans les chroniques. En effet, si celles-ci relèvent d'un genre normatif qui est largement destiné à corriger la langue des locuteurs, on aurait tort de réduire le discours des chroniqueurs à ce seul aspect. Face aux emplois commentés, les chroniqueurs peuvent en effet adopter plusieurs positions qui se situent entre deux pôles opposés, la prescription et la description, comme on le verra plus loin. L'approche normative des chroniqueurs est donc beaucoup plus complexe que la simple réduction de certains emplois au profit d'une seule et unique variante jugée supérieure aux autres.

Compte tenu de l'ampleur de ce corpus, il était impensable d'étudier tous les emplois commentés par les chroniqueurs afin de dégager leur conception du bon usage. Or, lorsqu'ils abordent la question du bon usage, les chroniqueurs canadiens-français s'interrogent tout particulièrement sur l'acceptabilité des emplois qui caractérisent la langue de leurs compatriotes par rapport à celle qui est utilisée ailleurs dans le monde, notamment en France. C'est donc à ces emplois, et plus précisément encore aux commentaires qui les accompagnent, que je m'intéresserai dans cette contribution. Ce choix soulève toutefois un problème d'analyse : tous les chroniqueurs ne sont pas nécessairement portés à identifier les emplois qui constituent selon eux des canadianismes et la notion de « particularisme » est étroitement liée aux notions d'« écart » ou de « faute » dans le discours de plusieurs d'entre eux. Le terme même de *canadianisme*, par exemple, n'a pas toujours eu le sens de « fait de langue propre au français canadien » dans le discours des chroniqueurs (voir Remy-sen 2009b), ce qui explique qu'on ne puisse pas s'en servir pour faire le travail d'inventaire des particularismes.

Il fallait donc éviter de porter un regard contemporain sur le discours des chroniqueurs. Une telle approche n'aurait tout simplement pas permis de bien rendre compte de la façon dont les chroniqueurs ont réfléchi depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au français des Canadiens. C'est pourquoi je n'ai pas retenu les emplois identifiés par les chroniqueurs comme des canadianismes, mais plutôt ceux que les chroniqueurs présentent comme ayant cours en français du Canada, sans plus. Dans cet article, ces emplois seront désignés par l'appellation *emplois canadiens*. C'est par exemple le cas de *tabaconiste* « marchand de tabac » et de *barbier* « coiffeur » dans les deux exemples suivants :

« Tabaconiste ». – Ce mot est exclusivement canadien et d'une formation tout à fait fantaisiste et sans analogue. [...] (Degagné, « Questions de français », 29 août 1927)

D'où vient donc que, contrairement à l'usage général dans les pays francophones, nous disons encore *barbier*? (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 2 février 1961)

### 3. Les emplois canadiens et leur place dans le discours des chroniqueurs

En tout, j'ai relevé 9315 emplois canadiens, la plupart de nature lexicale, dans les différentes chroniques dont est composé mon corpus.<sup>5</sup> Les commentaires des chroniqueurs à propos de ces emplois sont souvent imprécis pour ce qui est de l'utilisation qu'on peut en faire dans d'autres régions, c'est-à-dire en dehors du Canada. Dans la grande majorité des cas, néanmoins, il semble bien que les emplois canadiens constituent des emplois qui particularisent le français des Canadiens – c'est du moins ce qu'on peut en conclure à partir de nos connaissances actuelles – même si les chroniqueurs ne les présentent pas toujours comme tels. En guise d'illustration, prenons l'exemple suivant, où il est question de *saucier* « récipient pour les sauces » :

*On appelle en ce pays saucier le vase dans lequel on sert les sauces ; on devrait dire saucière. Une saucière d'argent, de porcelaine, de faïence. Le saucier est la personne qui compose ou qui vend des sauces. Employons le vrai mot, et nos sauces n'en seront pas pires. (Lusignan, « Fautes à corriger », 12 septembre 1884)*

Toutes proportions gardées (c'est-à-dire en tenant compte de la longueur des chroniques), le nombre d'emplois canadiens est distribué de façon inégale d'une chronique à l'autre. En règle générale, on observe qu'il y a plus d'emplois canadiens dans les chroniques publiées après 1920, progression qu'on peut attribuer entre autres à l'avancement général des connaissances du français canadien. À titre d'exemple, les chroniques qui contiennent le nombre le plus élevé d'emplois canadiens dans mon corpus sont celles de Degagné (1927-1940 ; 1191 emplois), de Geoffrion (1923-1927 ; 1218 emplois), de la Société du parler français au Canada (1930-1945 ; 969 emplois), de Chantal (1953-1963 ; 1152 emplois) et de Daviault (1952-1960 ; 1799 emplois).

Plus encore, si, dans la plupart des chroniques, les emplois canadiens représentent environ le quart de tous les emplois commentés, les autres chroniques se caractérisent soit par un nombre très élevé d'emplois canadiens (75 % de tous les emplois commentés et plus), soit par un nombre très bas (moins de 10 %). Or, ces chiffres sont souvent significatifs de l'orientation normative adoptée par les chroniqueurs. Ainsi, le nombre d'emplois canadiens est généralement très bas chez ceux qui ne cherchent qu'à corriger la langue de leurs compatriotes. C'est le cas entre autres des chroniques de Lusignan (1884-1885 ; 48 emplois), de Rinfret (1895 ; 22 emplois) et de l'Office de la langue française (1989-1995 ; 47 emplois), pour ne nommer que celles-là. Ces chroniqueurs n'ont pas toujours le souci de décrire les

5 Comme je l'ai mentionné dans l'introduction, ce chiffre n'inclut pas les emplois donnés comme acadiens. Sont exclus également les emplois canadiens qui, selon les chroniqueurs, ont aussi cours en France : « Le mot *smoking* s'emploie en France avec la même signification que chez nous [...] » (Société du parler français au Canada, « Corrigeons-nous ! », mars 1932).

emplois qu'ils commentent : ils se contentent souvent de se prononcer sur leur acceptabilité. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, le mot *sacoché* « sac à main » n'est pas présenté comme un emploi canadien, mais simplement comme une faute :

*Le sac à main, ou sac tout court, est un accessoire destiné à contenir de l'argent, des papiers, des clés et autres menus objets personnels. [/] Ce type particulier de sac n'est pas une sacoché, puisque sacoché désigne un sac retenu par une courroie, que portent facteurs et factrices, écoliers et écolières, ou le sac dont sont munies les bicyclettes. (Office de la langue française, « Je pense donc je dis », 3 juillet 1994)*

En revanche, les chroniqueurs qui ont manifestement un intérêt plus grand pour le français en usage au Canada – comme Geoffrion et Daviault, cités plus haut – sont plus sensibles au statut géolinguistique des emplois qu'ils commentent. Cet intérêt particulier pour le fonctionnement de la langue de leurs compatriotes explique que le nombre d'emplois canadiens soit plus élevé dans leur discours, car ils estiment important de bien les situer par rapport aux emplois qui ont cours en France.

### 4. Les jugements normatifs portés sur les emplois canadiens

L'analyse des commentaires qui accompagnent les emplois canadiens permet de mieux comprendre ce que les chroniqueurs entendent par le bon usage en matière de langue. En effet, si elle est souvent utilisée, l'expression « bon usage » n'est presque jamais clairement définie par les auteurs des chroniques. Bien au contraire, ils se contentent souvent d'affirmer, parfois même sans aucune autre précision, que tel ou tel emploi ne fait pas partie du bon usage, contrairement à tel ou tel autre emploi. On voit par là que les chroniqueurs partent de l'idée que l'expression réfère à un certain modèle qui est partagé par l'imaginaire de tous les locuteurs et qui va donc de soi pour tous.

Pour mieux cerner ce que les chroniqueurs entendent par « bon usage », je me pencherai d'abord sur les jugements qu'ils portent sur les emplois canadiens qu'ils commentent ; dans la section suivante, je m'intéresserai aux arguments qu'ils avancent pour les justifier. Précisons que j'ai seulement tenu compte des jugements normatifs explicitement portés par les chroniqueurs, ce qui ne veut pas dire qu'un chroniqueur ne puisse pas implicitement condamner ou avaliser un emploi (à ce sujet, voir Rheault 2004).

#### 4.1 Les jugements normatifs, une question de degré

La légitimité et l'illégitimité d'un emploi peuvent être exprimées par des formulations déclaratives (qui affirment que tel ou tel emploi est correct ou incorrect) ou encore par des formulations impératives (qui exhortent formellement le lecteur à se servir ou à ne pas se servir de l'emploi commenté). Les chroniqueurs recourent alors à des tournures telles que celles qu'on peut trouver dans le tableau 2.

TYPE D'ÉVALUATION	FORMULATIONS DÉCLARATIVES	FORMULATIONS IMPÉRATIVES
acceptation	<i>je n'hésiterais pas à dire il est correct de dire nos gens appellent avec justice l'expression peut se défendre à la rigueur</i>	<i>gardons notre mot disons donc continuez à dire</i>
condamnation	<i>nous employons à tort cette façon de parler n'est pas admise le mot est à éviter sans qu'on puisse toutefois le condamner ce qu'on emploie ici doit se dire</i>	<i>ne dites pas cessons de dire arrêtons donc de dire défiez-vous de ce mot corrigeons-nous</i>

**Tableau 2 : Exemples de formulations servant à exprimer une acceptation ou une condamnation**

Il arrive aussi que les chroniqueurs recourent à des qualifications servant à exprimer l'acceptation ou la condamnation d'un emploi (voir Tableau 3). Certaines de ces qualifications à valeur prescriptive ou proscriptive sont de nature esthétique, alors que d'autres mettent en évidence la conformité ou la non-conformité avec le « bon usage » du français, du moins tel que conçu par les chroniqueurs.

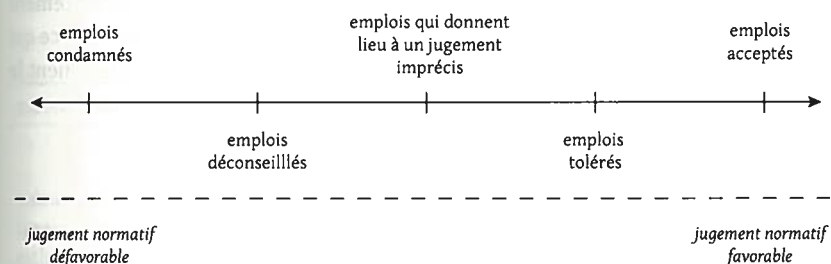
TYPE D'ÉVALUATION	QUALITÉS ESTHÉTIQUES	CONFORMITÉ AVEC LE « BON USAGE »
acceptation	<i>ce beau mot canadien un des plus jolis canadianismes délicieuse appellation mot aussi charmant que suggestif</i>	<i>terme si joliment français mot tout à fait français mot authentiquement français canadianisme de bon aloi</i>
condamnation	<i>expression détestable mot atroce grossière déformation traduction burlesque</i>	<i>barbarisme erreur de langage usage indécent (ou impropre) solécisme</i>

**Tableau 3 : Exemples de qualifications servant à exprimer une acceptation ou une condamnation**

Comme on peut le voir dans les deux tableaux qui précèdent, les différents jugements normatifs peuvent être exprimés avec plus ou moins de force. Loin d'être tranchés, ils se situent plutôt sur un continuum dont seules les extrémités correspondent à des prises de position très nettes (voir figure 1). Ainsi, l'acceptation d'un emploi va de la tolérance à la recommandation en bonne et due forme, tandis que le rejet d'un emploi va de la désapprobation à l'interdit; certains emplois peuvent même donner lieu à un jugement imprécis.

Dans le cas des chroniques de langage, dont la plupart sont plus ou moins destinées à fournir des renseignements sur le bon usage de la langue, l'absence de prises

de position normatives claires et sans équivoque peut surprendre. En effet, on s'attendrait à ce que le discours des chroniqueurs soit le plus précis possible de manière à ce que les lecteurs puissent en tirer le meilleur parti possible.<sup>6</sup> Ce manque de précision paraît incompatible avec la vocation pédagogique et didactique des chroniques de langage.



**Figure 1 : Continuum des jugements normatifs**

#### 4.2 L'importance relative des différents jugements normatifs

Les différents types de jugements normatifs qu'on peut distinguer dans les chroniques – acceptations, condamnations et jugements indécis – n'ont pas tous la même importance dans toutes les chroniques que j'ai analysées. Comme on pouvait s'y attendre, la forte majorité des emplois canadiens qui donnent lieu à une évaluation normative (ce qui est le cas de 55,5 % d'entre eux, les autres n'étant pas accompagnés d'un jugement explicite) sont condamnés. En effet, le nombre de condamnations (4346 emplois, soit 84,1 %) est largement supérieur au nombre d'acceptations (756 emplois, 14,6 %) et au nombre de jugements indécis (65 emplois, 1,3 %).

Il y a toutefois des différences importantes quand on regarde la place des jugements normatifs en fonction des différentes périodes qui sont couvertes par le corpus (voir tableau 1). Ainsi, si la période la plus ancienne (1865-1910) est plus féconde en condamnations (89,9 % de condamnations contre 9,9 % d'acceptations), celles-ci sont moins fréquentes dans les chroniques publiées à l'époque de la Révolution tranquille (1950-1970; 79,9 % contre 17,8 %) et à date plus récente (depuis 1970; 81,8 % contre 15,7 %). On peut aussi noter que la période autour de la Révolution tranquille (1950-1970) comprend plusieurs chroniques qui contiennent un nombre élevé d'emplois canadiens qui ne sont pas évalués en termes normatifs (65,8 % des cas, alors que la moyenne du corpus est de 44,5 %).

Il existe en outre des écarts importants entre les différents chroniqueurs. Parmi

<sup>6</sup> Wendy Ayres-Bennett (2004b, p. 14) fait observer que le discours de Vaugelas peut lui aussi manquer de clarté à cause de l'utilisation qu'il fait souvent de termes relativement vagues et imprécis, « *thus throwing the burden of evaluation heavily on the reader* ».

les chroniqueurs les plus puristes (au moins 70 % des emplois sont condamnés), signalons, pour la période allant de 1865 à 1910, Buies (1865-1866, 1888), Lusignan (1884-1885), Fréchette (1893-1903), Rinfret (1895), Roullaud (1907-1908) et, pour les périodes subséquentes, Blanchard (1912, 1918-1919, 1949-1952), la Société du parler français au Canada (1930-1945), Dagenais (1959-1961, 1966a, 1966b), Béguin (1975-1982) et Beaudry (1995-1996). Le discours de ces chroniqueurs contraste nettement avec les propos tenus par ceux qui adoptent une orientation plus descriptive, ce qui se caractérise par l'absence fréquente de jugements normatifs. C'est notamment le cas de Hudon (1934-1935), de Daviault (1952-1960) et de Barbaud (1984-1986).

## 5. Les critères servant à évaluer les emplois canadiens

Comment expliquer que les chroniqueurs jugent certains emplois de leurs compatriotes acceptables alors qu'ils se montrent particulièrement intransigeants à l'endroit d'autres ? Pour répondre à cette question, je propose, dans cette dernière partie, une analyse plus approfondie des critères dont les chroniqueurs se servent pour juger de la recevabilité d'un emploi. Cette analyse montre que l'évaluation des emplois canadiens est intimement liée à des tensions qui existent dans l'imaginaire linguistique des chroniqueurs ainsi qu'à leur conception du français comme langue.

### 5.1 Aperçu des critères

Force est de constater que le nombre d'arguments invoqués par les chroniqueurs est élevé, ce qui montre que les décisions normatives des chroniqueurs peuvent reposer sur de nombreux facteurs variés. En effet, il n'y a pas moins d'une vingtaine d'arguments sur lesquels les chroniqueurs s'appuient pour décider si un emploi est acceptable dans le bon usage ou non (voir tableau 4).

TYPES D'ARGUMENTS	CONTENU DES ARGUMENTS	
	ACCEPTATION	CONDAMNATION
fréquence	[usage fréquent]	[usage peu fréquent]
	<i>proximité sémantique</i>	<i>écart sémantique</i>
système de la langue	respect des règles morphosyntaxiques	non-respect des règles morphosyntaxiques
	vide lexical (à combler)	redondance lexicale (double emploi)
instrument de communication	[intercompréhension entre Canadiens]	obstacle à l'intercompréhension

observations à propos de l'usage ou l'origine	usage canadien établi	<i>autre usage établi (bon usage, usage hexagonal ou usage francophone)</i>
	<i>caractère français</i>	<i>caractère non français</i>
autorités normatives	origine galloromane ou française	<i>origine étrangère (anglaise)</i>
	<i>autorité pour</i>	<i>autorité contre</i>
valeurs subjectives (expressives, affectives, esthétiques)	caractère esthétique	[caractère non esthétique]
	caractère clair ou expressif	caractère imprécis ou ambigu
	charge identitaire ou culturelle québécoise	[charge identitaire ou culturelle française ou francophone]

Tableau 4 : Liste des arguments servant à évaluer les emplois canadiens<sup>7</sup>

Comme on peut le voir, les critères invoqués peuvent s'appuyer sur six dimensions différentes (à ce sujet, voir Remysen 2011) : la fréquence (l'emploi est-il couramment utilisé ?), le système de la langue (est-il conforme aux règles morphologiques et syntaxiques de la langue ?), la fonction d'instrument de communication (permet-il bien aux locuteurs de se comprendre et de se faire comprendre ?), les observations concernant son usage ou son origine (les Canadiens sont-ils les seuls à s'en servir ou non ? quelle est l'origine de l'emploi ?), les autorités normatives (figure-t-il dans les dictionnaires ou les grammaires qui font autorité ?) et les valeurs subjectives (l'emploi est-il expressif ou joli ?). À titre d'illustration, voici les commentaires de René de Chantal à propos de *boyau d'arrosage* ; les divers arguments dont il se sert sont soulignés :

[...] « Il faut dire *boyau d'arrosage* », nous enseignait-on jadis. Or *boyau* ne s'emploie guère dans ce sens [*écart sémantique*]. Ce mot désigne, selon le Robert [*autorité*], l'« intestin d'un animal », la « corde faite avec les intestins de certains animaux et servant à garnir les violons, les harpes » et par analogie un « conduit long et étroit servant d'écoulement... [...] [*C'est*] *tuyau d'arrosage* qui se dit en France [*usage hexagonal*]. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 novembre 1962)

Les arguments qui reviennent le plus souvent sous la plume des chroniqueurs canadiens-français sont l'usage qui a cours en France (on peut inclure dans cette catégorie l'argument de l'écart/proximité sémantiques ainsi que l'argument du

<sup>7</sup> Dans ce tableau, les arguments les plus fréquemment utilisés figurent en italique et en caractères gras ; les arguments entre crochets ne sont pas attestés dans mon corpus, mais il est fort à parier qu'on peut les retrouver dans d'autres chroniques ou encore dans d'autres écrits normatifs.

caractère non français/français, tous deux directement liés à l'usage hexagonal), l'origine d'un emploi (notamment son origine anglaise) et la présence d'une autorité normative.

## 5.2 Exploitation des critères par les chroniqueurs

Il ne suffit pas de faire l'inventaire des arguments et de retenir ceux qui sont le plus fréquents pour comprendre comment les chroniqueurs conçoivent le bon usage. En effet, étant donné que les arguments sont multiples, il arrive souvent qu'ils entrent en conflit, ce qui montre que tous les arguments ne sont pas d'égale valeur. Ainsi, dans l'exemple qui suit, l'absence de *lot* « terre concédée à un colon » dans le *Larousse* n'empêche pas Degagné de juger ce mot acceptable pour d'autres raisons qu'il croit plus pertinentes :

« Lot ». – On parle beaucoup, en ce moment, de *lots* de terre, de *lots* de colonisation. D'après Larousse, le mot *lot* n'a point cette signification [autorité]. Le terme qui s'en rapprocherait le plus est *lopin*, mais ce n'est pas encore tout à fait ce que nous entendons par *lot* [écart sémantique]. Nous n'avons donc qu'à garder cette expression, puisque nous en avons besoin [vide lexical], qu'elle fait très bien, qu'elle est française [caractère français] par ailleurs, et que nous n'en avons pas d'autre. C'est bien le moins que nos colons sachent comment désigner le morceau de terre qu'on leur donne à défricher. – Le Glosaire [du parler français au Canada] s'explique aussi en ce sens. (Degagné, « Questions de français », 4 octobre 1934)

Pour bien rendre compte du poids normatif des arguments, il faut donc les analyser non seulement en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est de l'argument de l'usage qui a cours en France. Ainsi, certains chroniqueurs sont plus ouverts que d'autres à l'idée de prendre une certaine distance par rapport à l'usage hexagonal pour définir le bon usage dans le contexte canadien-français. Tout dépend de leur conception de la langue : si une telle idée est inconcevable aux chroniqueurs puristes, selon lesquels il n'existe qu'une seule langue française, elle pose moins problème aux chroniqueurs régionalistes, selon lesquels il est tout à fait normal qu'il existe plusieurs variétés régionales de français.<sup>8</sup> Il n'est donc pas rare de voir les chroniqueurs régionalistes endosser un emploi qui est inconnu en France :

Je vous ai dit qu'on disait *corps d'état*, en France [usage hexagonal]. Mais l'expression *corps de métiers* [,] bien ancrée au Québec, me semble plus claire et parfaitement justifiable [caractère clair]. Chaque spécialité du bâtiment doit en effet participer, en temps voulu, à la construction de la maison : le maçon, le charpentier, le plombier, l'électricien, etc. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 20 mai 1977)

De ce point de vue, les prises de position des chroniqueurs régionalistes

manquent néanmoins souvent de cohérence. En effet, si les chroniqueurs puristes s'opposent pour ainsi dire systématiquement aux emplois canadiens (seuls les termes désignant une réalité canadienne y font exception), ce n'est pas le cas des chroniqueurs régionalistes, dont les jugements à l'endroit des emplois canadiens sont moins constants. Il est à tout le moins surprenant de constater que le même chroniqueur peut adopter des prises de position normatives différentes à propos de deux emplois qui sont pourtant tout à fait semblables. Prenons le cas de *partisanerie* et *banc de neige* ; tous deux inconnus en France, mais pourtant bien formés selon la Société du parler français au Canada, ces mots ne sont pas évalués de la même façon :

*Courtisanerie, paysannerie, charlatanerie* [...] sont usités depuis longtemps en France, et il semble bien que *partisanerie* (mais avec un seul *n*) devrait, lui aussi, faire partie du vocabulaire français [respect des règles morphologiques] ; mais il n'en est rien. En France [usage hexagonal], on se sert des locutions *esprit de parti, parti pris* ou *préjugé* pour désigner l'intolérance ou l'opinion intolérante que nous appelons à tort *partisanerie*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », janvier 1936)

On appelle chez nous *banc de neige* l'amas de neige que le vent a formé. Bien qu'elle ne soit pas d'usage courant en France [usage hexagonal], il ne faut pas hésiter à employer cette expression. Elle est aussi légitime que *banc de sable* et *banc de glace* [respect des règles morphologiques]. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », décembre 1936)

En d'autres termes, pour bien comprendre la définition du bon usage dans le discours des chroniqueurs, il faut non seulement tenir compte du poids quantitatif et qualitatif des arguments dont ils se servent pour évaluer des emplois, mais aussi garder à l'esprit que les arguments ne sont pas toujours appliqués de façon cohérente.

Si le concept de « bon usage » n'est que rarement défini dans le discours des chroniqueurs et qu'il manque donc de clarté, il est aisé de constater qu'il correspond souvent à l'usage qui est décrit dans les ouvrages de référence faits en France ou à celui qui a cours chez les locuteurs hexagonaux. La notion de « bon usage » chez les chroniqueurs est donc intimement liée au modèle normatif hexagonal. Toutefois, on aurait tort de réduire l'approche normative des chroniqueurs au simple rejet d'un type de variantes, les emplois ayant cours dans le français des Canadiens, au profit d'un autre type de variantes, les emplois étant en usage dans la langue des Français.

En outre, l'évaluation des emplois canadiens se fait plutôt à la pièce et elle ne prend pas appui sur des arguments toujours clairement établis. C'est ce qui explique que des emplois tout à fait comparables pour ce qui est de leur origine ou de leur forme ne soient pas traités de la même façon par les chroniqueurs. Or, on peut se demander si l'absence d'une position normative claire et de critères d'évaluations clairement définis ne risque pas, à l'occasion, de renforcer l'idée que le français est une langue complexe qui est l'apanage de quelques initiés seulement. Paradoxalement, le discours des chroniqueurs pourrait ainsi augmenter l'insécurité linguistique du lecteur : si ce dernier ne trouve pas de réponse claire à ses interrogations à propos du bon usage, il risquera de se sentir tout à fait démuné.

8 À propos de la distinction entre chroniqueurs puristes et régionalistes, voir Remysen 2012.



## Corpus

- Barbaud, Philippe, 1984-1986, « Parler d'ici », *La Presse Plus*, Montréal, 10 mars 1984 - 8 février 1986. [96 billets]
- Beaudry, Pierre, 1995-1996, « Langue », *Le Devoir*, Montréal, 11 septembre 1995 - 3 septembre 1996. [48 billets]
- Béguin, Louis-Paul, 1975-1982, « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 2 mai 1975 - 14 mai 1982. [973 billets]
- Blanchard, Étienne, 1912, « L'anglicisme », *La Tribune*, Sherbrooke, 27 avril 1912 - 2 mai 1912. [4 billets]
- 1918-1919, « Chronique du bon langage », *La Presse*, Montréal, 15 juin 1918 - 6 septembre 1919. [65 billets]
- 1949-1952 [sous le pseud. de Jacques Clément], « Propos philologiques : à travers les mots », *La Presse*, Montréal, 8 octobre 1949 - 19 avril 1952. [132 billets]
- Buies, Arthur, 1865-1866, [sous le pseud. de Bl.], « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, Montréal, 26 octobre 1865 - 5 janvier 1866. [5 billets]
- 1888, « Chronique », *L'Électeur*, Québec, 9 janvier 1888 - 3 mars 1888. [8 billets]
- Chantal, René de, 1953-1963, « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 5 février 1953 - 31 janvier 1963. [482 billets]
- Dagenais, Gérard, 1959-1961, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », *Le Devoir*, Montréal, 13 avril 1959 - 20 février 1961. [80 billets]
- 1966a, « Des mots et des phrases », *La Presse*, Montréal, 28 février 1966 - 29 août 1966. [122 billets]
- 1966b, « Nos écrivains et le français », *La Presse*, Montréal, 5 mars 1966 - 27 août 1966. [21 billets]
- Darbelnet, Jean, 1963-1967, « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire*, Québec, novembre-décembre 1963 - novembre-décembre 1967. [18 billets]
- Daviault, Pierre, 1952-1960, « Propos sur notre français », *La Patrie*, Montréal, 2 novembre 1952 - 25 décembre 1960. [160 billets]
- Degagné, Narcisse, 1927-1940, « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 26 avril 1927 - 9 mai 1932, *L'Action catholique*, Québec, 15 juin 1932 - 21 octobre 1932, *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 8 sept. 1932 - 9 mai 1940. [567 billets]
- Fréchette, Louis, 1893-1903, « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous! », *La Patrie*, Montréal, 8 juillet 1893 - 15 février 1896, *La Presse*, Montréal, 3 mars 1897 - 13 janvier 1900, *Le Canada*, Montréal, 30 mai 1903 - 25 juillet 1903. [155 billets]
- Geoffrion, Louis-Philippe, 1923-1927, « Zigzags autour de nos parlers : simples notes », *Le Soleil*, Québec, 27 octobre 1923 - 20 décembre 1924, « La langue de nos pères : zigzags autour de nos parlers », *La Presse*, Montréal, 28 mars 1925 - 12 février 1927. [157 billets]
- Groulx, Lionel, 1906, [sous le pseud. de Lionel Montal], « Le parler canadien », *L'Album universel*, Montréal, 17 avril 1906 - 28 juillet 1906. [13 billets]
- Hudon, Maxime, 1901, [sous le pseud. de Firmin Paris], « Causerie philologique », *La Défense*, Chicoutimi, 7 mars 1901 - 18 juillet 1901. [11 billets]
- 1902-1903 [sous le pseud. de Firmin Paris], « Glane philologique », *La Semaine religieuse de Québec*, Québec, 19 avril 1902 - 30 mai 1903. [6 billets]
- Hudon, Théophile, 1934-1935, « Le Terroir », *Le Devoir*, Montréal, 13 août 1934 - 13 mai 1935. [32 billets]
- Laurence, Jean-Marie, 1943-1947, « Notre français sur le vif », *Le Devoir*, Montréal, 4 octobre 1943 - 3 mai 1947. [93 billets]
- Lusignan, Alphonse, 1884-1885, « Fautes à corriger : une chaque jour », *La Patrie*, Montréal, 28 avril 1884 - 13 juillet 1885. [219 billets]
- Office de la langue française, 1989-1995, « Je pense donc je dis », *La Presse*, Montréal, 10 septembre 1989 - 3 septembre 1995. [261 billets]
- Poisson, Jacques, 1966-1968, « À la recherche du français », *Le Devoir*, Montréal, 12 septembre 1966 - 23 septembre 1968. [53 billets]
- Rinfret, Raoul, 1895, « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous! », *La Patrie*, Montréal, 13 juillet 1895 - 28 décembre 1895. [25 billets]
- Roullaud, Henri, 1907-1908, « Leçons pratiques de français : rectification du vocabulaire », *La Presse*, Montréal, 10 août 1907 - 13 juin 1908. [39 billets]
- Société du parler français au Canada (1930-1945), « Corrigeons-nous! », *Le Canada français*, Québec, février 1930 - juin 1945. [148 billets]
- Troestler, Hubert, 1989-1993, « Ma langue, j'y tiens », *Le Réveil de Chicoutimi*, Chicoutimi, 5 septembre 1989 - 17 janvier 1993. [163 billets]
- 1995, « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 13 mars 1995 - 18 décembre 1995. [39 billets]
- Vien, Margaret, 1995-1996, « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 26 décembre 1995 - 11 novembre 1996. [46 billets]